

Guide des Etablissements ou services sociaux et médico-sociaux



**pour Personnes
Adultes
Handicapées**



Sommaire

Le présent guide se limite à la présentation des structures sous compétences unique du Département ou sous compétence mixte avec l'Agence Régionale de Santé.

L'action sociale et médico-sociale	3
Une orientation en établissement / service social ou médico-social, Pourquoi ?.....	4
L'admission dans un établissement ou service social ou médico-social, qui décide ?	5
Les conditions d'admission à l'aide sociale, comment ?	6
Schéma simplifié de la répartition des compétences et des financements	7
Les Foyers d'Accueil médicalisé (FAM)	8
Les Etablissements d'Accueil Médicalisés (EAM).....	11
Les Foyers occupationnels	14
Les Accueils de Jour en foyers	18
L'accueil temporaire	21
Les Foyers d'hébergement pour adultes handicapés.....	25
Les Etablissements d'Accueil Non Médicalisés (EANM).....	27
Les Sections d'Accueil de Jour	28
Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	31
Les Services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH)	34
Les structures innovantes :	36
Les Unités pour Personnes Handicapées Veillissantes (UPHA) en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)	37

Pôle Personnes Handicapées DGA-SP - Année 2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DGA de la Solidarité et de la Prévention (DGA-SP)
Cité Administrative Bugeaud - CS 70010 - 24016 PERIGUEUX cedex
☎ 05 53 02 27 27
Mis à jour : février 2024

L'action sociale et médico-sociale

L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.

Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature.

Elle est mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales (dont le département) et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales au sens de [l'article L. 311-1](#) du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Sont des institutions sociales et médico-sociales les personnes morales de droit public ou privé gestionnaires d'une manière permanente des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à [l'article L. 312-1](#) du même code.

Une orientation en établissement / service social ou médico-social, Pourquoi ?

Dans certaines situations, il est nécessaire de s'appuyer sur des structures spécialisées qui proposent diverses prestations, de l'accompagnement dans le quotidien à l'accueil médicalisé avec hébergement.

L'orientation d'une personne vers une de ces structures est de la seule compétence de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) (décision d'orientation prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Toutefois, disposer d'une orientation vers un établissement ou service social ou médico-social ne suffit pas.

Il s'agit encore de trouver une place dans une de ces structures puis de solliciter l'aide sociale si les ressources de la personne ne suffisent pas pour régler ses frais d'hébergement ou d'accompagnement.

L'admission dans un établissement ou service social ou médico-social, qui décide ?

Afin de trouver une place dans un établissement ou service social ou médico-social, une fois l'orientation prononcée par la CDAPH, il convient de se rapprocher des établissements et services concernés afin de déposer un dossier de candidature.

Le directeur de l'établissement ou du service est seul compétent pour décider d'admettre une personne.

Les conditions d'admission à l'aide sociale, comment ?

Les conditions générales d'admission à l'aide sociale sont au nombre de trois :

- L'existence d'un besoin,
- Le domicile de secours et
- L'insuffisance de ressources

L'existence d'un besoin :

Pour pouvoir solliciter l'aide sociale, les personnes handicapées doivent obligatoirement obtenir une [décision préalable d'orientation en établissement prise par la CDAPH](#).

Le domicile de secours ;

Cette notion permet de déterminer le département compétent. Chaque département assume la charge financière des bénéficiaires d'aide sociale qui ont leur domicile de secours sur son territoire.

Le principe : [le domicile de secours s'acquiert par une résidence habituelle de trois mois dans un département](#) postérieurement à la majorité ou à l'émancipation (durée ininterrompue).

S'agissant des mineurs, le domicile de secours s'acquiert par la filiation et est celui des parents.

Le séjour en établissement ou au domicile d'un particulier agréé ou encore en placement familial est sans effet sur le domicile de secours. La personne hébergée en établissement ou en famille d'accueil conserve son domicile de secours dans le département dans lequel elle résidait auparavant.

L'insuffisance des ressources

Le demandeur doit, s'il le peut, prendre en charge les frais inhérents à son hébergement.

Sa contribution est toutefois plafonnée afin qu'il conserve à sa disposition un minimum de revenus.

Le surplus des frais relève alors d'une prise en charge au titre de l'aide sociale à l'hébergement. Il s'agit du [principe de subsidiarité de l'aide sociale](#).

Schéma simplifié de la répartition des compétences et des financements

Mode d'accueil	Compétence Etat/ARS	Compétence mixte	Compétence Département
Accueil avec hébergement	Maisons d'accueil spécialisé (MAS)	Foyers d'accueil médicalisé (FAM)	Foyers de vie ou Occupationnels (FO)
		Accueil temporaire en FAM	Accueil temporaire en FO
			Foyers d'Hébergement (FH)
		Etablissements d'Accueil Médicalisé (EAM)	Etablissements d'Accueil Non Médicalisé (EANM)
Travail	Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)		
Accueil en journée		Accueil de jour en FAM	Accueil de jour en FO
			Sections d'accueil de jour (SAJ)
Accompagnement à domicile		Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
Autres		Structures innovantes	
EHPAD			Unités pour Personnes Handicapées Agées

Les Foyers d'Accueil médicalisé (FAM)

Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ont pour mission d'accueillir des personnes handicapées physiques, mentales (déficients intellectuels ou malades mentaux handicapés) ou atteintes de handicaps associés. L'état de dépendance totale ou partielle des personnes accueillies en FAM les rend inaptes à toute activité professionnelle et nécessite l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Il s'agit donc à la fois de structures occupationnelles et de structures de soins.

Les FAM ont été mis en place par la circulaire n° 86-6 du 14 février 1986. Cette circulaire fixe leurs missions et confère une importance particulière à leur implantation, celle-ci devant permettre une ouverture à la vie sociale. La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 leur a attribué une véritable existence juridique, en les insérant dans la typologie des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Au départ, les Foyers d'Accueil Médicalisés devaient constituer des structures de prises en charge expérimentales (entre les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) et les foyers de vie ou foyers occupationnels).

Les FAM obéissent à des règles de double tarification : un tarif pour les prestations de soins et un tarif couvrant les frais d'hébergement, d'où leur ancienne appellation de « foyers à double tarification ».

L'assurance maladie finance de manière forfaitaire l'ensemble des dépenses afférentes aux soins, aux personnels médicaux et paramédicaux.

Le tarif hébergement est, à titre principal, à la charge de la personne hébergée dont la contribution est calculée en fonction des ressources du résident et plafonnée afin qu'il conserve à sa disposition un minimum de moyens financiers. Compte tenu de la somme devant être laissée à la disposition du résident, le surplus des frais d'hébergement est pris en charge par l'aide sociale du département.

FAM « Château Rivière »

20 rue Elysée Reclus
33 220 PORT STE FOY

☎ : 05 53 58 01 03

Courriel : fjb@johnbost.fr

Type de population accueillie :

Adultes mentaux stabilisés avec ou sans handicap physique et sensoriel associé

Gestionnaire

Fondation John Bost

Capacité : 28 places d'internat

🚫 L'établissement dispose également d'1 place d'accueil temporaire (voir chapitre accueil temporaire)

FAM « Les Muscadelles »

Route de la Catte
24112 BERGERAC

☎ : 05 53 61 59 04

Courriel : hebergement@pb24.fr

Type de population accueillie :

Handicapés mentaux lourds

Gestionnaire

Les Papillons Blancs

Capacité : 44 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également d'un accueil de jour d'une capacité de 10 places (voir chapitre accueil de jour)

FAM « Les Deux Séquoias »

1620 Route des bords de Dronne
24310 BOURDEILLES

☎ : 05 53 03 72 95

Courriel :

accueil@bourdeilles2sequoias.fr

Type de population accueillie :

- Personnes handicapées mentales vieillissantes (à partir de 45 ans) atteintes de troubles neuro-psychiatriques
- Personnes plus jeunes avec pathologies psychiatriques lourdes avec déficience mentale

Gestionnaire

Conseil d'Administration de l'EPAC

Capacité : 16 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également de 44 places de foyer occupationnel, 5 places d'accueil de jour et 13 places de studios (voir chapitres respectifs)

Résidence « Les Chênes »

95, rue du Maréchal Leclerc
24110 SAINT ASTIER

☎ : 05 53 04 23 70

Courriel : adhp@adhp24.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicapés physiques présentant des troubles associés

Gestionnaire

Association Départementale des Personnes Handicapées Moteur et Polyhandicapées (ADHP)

Capacité : 20 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également d'un foyer occupationnel de 16 places d'internat, 1 place d'accueil de jour, 10 places de SAVS et 1 place d'accueil temporaire (voir chapitres respectifs)

FAM « La Famille »

Rue du Docteur Clament
24130 LA FORCE

☎ : 05 53 58 01 03

Courriel : fjb@johnbost.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapées psychiques
présentant des pathologies
psychiatriques stabilisées

Gestionnaire

Fondation John Bost

Capacité : 32 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également
de 2 places d'accueil temporaire (voir
chapitre accueil temporaire)

Foyer expérimental pour Personnes Handicapées Vieillissantes

« Jacques Delprat »

6, Rue Galmot
24540 MONPAZIER

☎ : 05 53 27 18 24

Courriel : foyer.jeandelprat@pb.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapées vieillissantes (à
partir de 50 ans)

Gestionnaire

Les Papillons Blancs

Capacité : 45 places d'internat

Les Etablissements d'Accueil Médicalisés (EAM)

La réforme engagée par le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques met en œuvre une démarche de simplification et d'assouplissement du régime d'autorisation, dans une logique de fonctionnement en dispositif et pour une meilleure adéquation des réponses apportées aux besoins des personnes. Elle fait suite à une concertation technique approfondie et a recueilli l'avis favorable à l'unanimité du Conseil national consultatif des personnes handicapées.

Ainsi, les Etablissements d'Accueil Médicalisé (EAM), anciennement dénommés foyers d'accueil médicalisé (FAM) ont pour mission d'accueillir des personnes handicapées physiques, mentales (déficients intellectuels ou malades mentaux handicapés) ou atteintes de handicaps associés. L'état de dépendance totale ou partielle des personnes accueillies les rend inaptes à toute activité professionnelle et nécessite l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants.

Un EAM peut être explicitement autorisé à assurer aux personnes qu'il accueille l'ensemble des formes d'accueil et d'accompagnement prévues au dernier alinéa du I de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (« prestations à domicile, en milieu de vie ordinaire, en accueil familial ou dans une structure de prise en charge (...) à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, en internat, semi-internat ou externat »).

Les EAM obéissent à des règles de double tarification : un tarif pour les prestations de soins et un tarif couvrant les frais d'hébergement. L'assurance maladie finance de manière forfaitaire l'ensemble des dépenses afférentes aux soins, aux personnels médicaux et paramédicaux.

Les frais d'hébergement sont, à titre principal, à la charge de la personne hébergée dont la contribution est calculée en fonction des ressources du résident et plafonnée afin qu'il conserve à sa disposition un minimum de moyens financiers. Compte tenu de la somme devant être laissée à la disposition du résident, le surplus des frais d'hébergement et d'entretien est pris en charge par l'aide sociale du Département.

EAM « le Bercaïl »

La Barde
24170 SAINTE FOY DE BELVES

☎ : 05 53 29 00 53
Courriel : lebercaïl@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :
Déficiência intellectuelle avec troubles associés

Gestionnaire

APEI de Périgueux

Capacité : 16 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également d'un foyer occupationnel d'une capacité de 54 places (voir chapitre foyer occupationnel)

EAM Résidences du « Val de Dronne »

Route de Royan
Les Cailloux Est
24600 RIBERAC

☎ : 05 53 92 52 52
Courriel :
valdedronne@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :
Traumatisés crâniens et cérébraux lésés acquis

Gestionnaire

APEI de Périgueux

Capacité : 32 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également de 8 places de foyer occupationnel et 1 place d'accueil temporaire (voir chapitres respectifs)

EAM « Béthel et Siloë »

150 route du Maduran
24130 SAINT PIERRE D'EYRAUD

☎ : 05 53 58 01 03
Courriel : fjb@johnbost.fr

Type de population accueillie :
Adultes présentant des pathologies psychiatriques avec retard mental et poly-pathologies

Gestionnaire

Fondation John Bost

Capacité : 79 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également de 2 places d'accueil temporaire (voir chapitre accueil temporaire)

EAM « La Meynardie »

24410 SAINT PRIVAT DES PRES

☎ : 05 53 92 48 00

Courriel : fam@chicrdd.fr

Gestionnaire

Centre hospitalier Intercommunal
Ribérac Dronne Double (CHICRDD)

Capacité : 30 places d'internat

Type de population accueillie :

Adultes handicapés mentaux ou
psychiques avec ou sans handicap
physique et sensoriel associé

Les Foyers occupationnels

Les Foyers occupationnels ou foyers de vie mettent en œuvre un accompagnement éducatif destiné aux adultes handicapés qui disposent d'une certaine autonomie et qui ne relèvent pas d'une admission en Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ou en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), mais qui ne sont pas aptes malgré tout à exercer un travail productif, même en milieu protégé (y compris en ESAT).

Il s'agit de développer l'autonomie des résidents ou, tout au moins, de prévenir toute forme de régression par la réalisation d'activités quotidiennes diversifiées. Les activités proposées sont diverses et adaptées aux capacités des résidents. Il peut s'agir d'activités manuelles (peinture, sculpture...), d'activités de gymnastique, de danse, d'expression corporelle, d'activités d'ergothérapie...

Les frais d'hébergement sont, à titre principal, à la charge de la personne hébergée, dont la contribution est calculée en fonction des ressources du résident et plafonnée afin qu'il conserve à sa disposition un minimum de moyens financiers. Compte tenu de la somme devant être laissée à la disposition du résident, le surplus des frais d'hébergement et d'entretien est pris en charge par l'aide sociale du département.

Foyer « Le Bercaïl »

La Barde
24170 SAINTE FOY DE BELVES

☎ : 05 53 29 00 53

Courriel : lebercaïl@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :
Déficience intellectuelle avec troubles associés

Gestionnaire

APEI de Périgueux

Capacité : 54 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également d'un établissement d'accueil médicalisé d'une capacité de 16 places (voir chapitre établissement d'accueil médicalisé)

Foyer « Lysander »

12 route de l'Aérodrome
24330 BASSILLAC et AUBEROCHE

☎ : 05 53 02 60 80

Courriel :
lysander@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :
Adultes handicapés mentaux avec ou sans handicap moteur sensoriel ou psychique associé

Gestionnaire

APEI de Périgueux

Capacité : 57 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également de 17 places d'accueil de jour et d'une place d'accueil temporaire d'urgence (voir chapitres respectifs)

Résidences « Les Chênes »

95, rue du Maréchal Leclerc
24110 SAINT ASTIER

☎ : 05 53 04 23 70

Courriel : adhp@adhp24.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicapés physiques
présentant des troubles associés

Gestionnaire

Association Départementale des
Personnes Handicapées Moteur et
Polyhandicapées (ADHP)

Capacité : 16 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également
de 1 place d'accueil de jour, 10 places
de SAVS, 1 place d'accueil temporaire et
20 places d'internat en foyer d'accueil
médicalisé - (voir chapitres respectifs)

Foyer « Les Deux Séquoias »

1620 Route des bords de Dronne
24310 BOURDEILLES

☎ : 05 53 03 72 95

Courriel :

accueil@bourdeilles2sequoias.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapées mentales et
psychiques

Gestionnaire

Conseil d'Administration de l'EPAC

Capacité : 44 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également
de 5 places d'accueil de jour, 13 studios,
16 places d'internat en foyer d'accueil
médicalisé (voir chapitres respectifs)

Foyer « Gammareix »

Gammareix
24140 BELEYMAS

☎ : 05 53 80 83 11

Courriel : fog@pb24.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicapés mentaux

Gestionnaire

Les Papillons Blancs

Capacité : 27 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également
de 8 places d'accueil de jour (voir chapitre
accueil de jour)

Foyer occupationnel « Selves »

Loubéjac
24200 SARLAT LA CANEDA

☎ : 05 53 31 70 30

Courriel : contact@fselves.org

Type de population accueillie :

Adultes handicapés présentant une déficience intellectuelle

Gestionnaire

Conseil d'Administration de la
Fondation de Selves

Capacité : 20 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également de 2 places d'accueil de jour (voir chapitre accueil de jour)

Foyer pour adultes handicapés vieillissants

« Les Clauds de Laly »
33 route de l'Usine Pascal
24550 Villefranche du Périgord

☎ : 05 53 28 69 00

Courriel :

Clauds-laly-admission@orange.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapées vieillissantes

Gestionnaire

Etablissement Public Autonome
Communal de Villefranche du Périgord.

Capacité : 20 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également d'une place d'accueil temporaire (voir chapitre accueil temporaire)

Foyer pour sourds et aveugles

La Peyrouse
24510 SAINT FELIX DE VILLADEIX

☎ : 05 53 24 97 43

Courriel : lapeyrouse@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicapés sensoriel avec handicap associé (surdité et cécité)

Gestionnaire

APEI de Périgueux

Capacité : 19 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également d'une place d'accueil temporaire (voir chapitre accueil temporaire)

Résidence « Val de Dronne »

Route de Royan
Les Cailloux Est
24600 RIBERAC

☎ : 05 53 92 52 52

Courriel :

valdedronne@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :

Traumatisés crâniens et cérébraux lésés
acquis

Gestionnaire

APEI de Périgueux

Capacité : 8 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également de 32 places en établissement d'accueil médicalisé et d'une place d'accueil temporaire en foyer occupationnel (voir chapitres respectifs)

Foyer « Lou Prat d'ou Solelh »

ZA Les Chaumes
Rue André Cheminade
24600 RIBERAC

☎ : 05 53 91 94 65

Courriel :

louprat@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicapés mentaux vieillissants
ou handicapés psychiques stabilisés
vieillissants (environ 50 ans et plus)

Gestionnaire

APEI de Périgueux

Capacité : 37 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également d'une place d'accueil temporaire (voir chapitre accueil temporaire)

Les Accueils de Jour en foyers

Certains foyers type foyers occupationnels ou foyers d'accueil médicalisé proposent des accueils de jour.

Ils accueillent en journée des personnes adultes handicapées vivant à domicile.

Ces accueils sont généralement ouverts du lundi ou vendredi. Les personnes participent aux activités éducatives mises en place au sein du foyer.

Les frais sont, à titre principal, à la charge de la personne accueillie dont la contribution est calculée en fonction des ressources du résident et plafonnée afin qu'il conserve à sa disposition un minimum de moyens financiers. Compte tenu de la somme devant être laissée à la disposition du résident, le surplus des frais est pris en charge pas l'aide sociale du département

AJ « Les Deux Séquoias »

1620 Route des bords de Dronne
24130 BOURDEILLES

☎ : 05 53 03 72 95

Courriel :

accueil@bourdeilles2sequoias.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapées mentales et psychiques

Gestionnaire

Conseil d'administration de l'EPAC

Capacité : 5 places en Foyer
Occupationnel

👁️ L'établissement dispose également de 16 places de foyer d'accueil médicalisé, 44 places d'internat en foyer occupationnel et 13 places de studios (voir chapitres respectifs)

AJ Résidences « Les Chênes »

95, rue du Maréchal Leclerc
24110 SAINT ASTIER

☎ : 05 53 04 23 70

Courriel : adh@adh24.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicapés physiques présentant des troubles associés

Gestionnaire

Association Départementale des Personnes Handicapées Moteur et Polyhandicapées (ADHP)

Capacité : 1 place en Foyer
Occupationnel

👁️ L'établissement dispose également de 20 places de foyer d'accueil médicalisé - 10 places en SAVS - 16 places de foyer occupationnel et 1 place d'accueil temporaire (voir chapitres respectifs)

AJ « Les Muscadelles »

Route de la Catte
24112 BERGERAC

☎ : 05 53 61 59 04

Courriel : hebergement@pb24.fr

Type de population accueillie :
Handicapés mentaux lourds

Gestionnaire

Les Papillons Blancs

Capacité : 10 places en foyer d'accueil
médicalisé

👁️ L'établissement dispose également
de 44 places d'internat (voir chapitre foyer
d'accueil médicalisé)

AJ « Gammareix »

Gammareix
24140 BELEYMAS

☎ : 05 53 80 83 10

Courriel : saj.gammareix@pb24.fr

Type de population accueillie :
Adultes handicapés mentaux

Gestionnaire

Les Papillons Blancs

Capacité : 8 places en foyer
occupationnel

👁️ L'établissement dispose également
de 27 places d'internat (voir chapitre foyer
occupationnel)

AJ « Foyer de Selves »

Loubéjac
24200 SARLAT LA CANEDA

☎ : 05 53 31 70 30

Courriel : contact@fselves.org

Type de population accueillie :
Adultes handicapés présentant une
déficience intellectuelle

Gestionnaire

Conseil d'administration de la
Fondation de Selves

Capacité : 2 places en foyer
occupationnel

👁️ L'établissement dispose également
de 20 places d'internat (voir chapitre foyer
occupationnel)

AJ « Foyer Lysander »

12 route de l'Aérodrome
24330 BASSILLAC et AUBEROCHE

☎ : 05 53 02 60 80

Courriel :

lysander@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicapés mentaux avec ou sans handicap moteur sensoriel ou psychique associé

Gestionnaire

APEI de Périgueux

Capacité : 17 places en foyer
occupationnel

👁️ L'établissement dispose également de 57 places d'internat et 1 place d'accueil temporaire d'urgence (voir chapitres respectifs)

AJ « Résidence les Pechs »

31 route des Pechs
24200 SARLAT LA CANEDA

☎ : 05 53 29 82 09

Courriel :

contact.polehebergement@asso-althea.org

Type de population accueillie :

Adultes handicapés mentaux

Gestionnaire

Association ALTHEA

Capacité : 4 places en foyer
occupationnel

👁️ L'établissement dispose également de 40 places d'internat (voir chapitre établissement d'accueil non médicalisé)

L'accueil temporaire

Ce dernier s'entend comme un accueil en établissement organisé pour une durée limitée (90 jours par an au maximum, consécutifs ou non) avec ou sans hébergement. Il vise à développer ou à maintenir l'autonomie de la personne accueillie, à faciliter son intégration sociale ou à répondre à une interruption de prise en charge, pour des raisons diverses (par exemple, période de fermeture de la structure d'accueil habituelle, indisponibilité de l'aidant familial...).

Les frais sont, à titre principal, à la charge de la personne accueillie dont la contribution est calculée en fonction des ressources du résident et plafonnée afin qu'il conserve à sa disposition un minimum de moyens financiers. Compte tenu de la somme devant être laissée à la disposition du résident, le surplus des frais est pris en charge pas l'aide sociale du département

EAM « Béthel et Siloé »

150 Route du Maduran
24130 SAINT PIERRE D'EYRAUD

☎ : 05 53 58 01 03

Courriel : fjb@johnbost.fr

Type de population accueillie :

Adultes présentant des pathologies psychiatriques avec retard mental et polypathologies

Gestionnaire

Fondation John Bost

Capacité : 2 places d'accueil temporaire

👁️ L'établissement dispose également de 79 places de foyer d'accueil médicalisé (voir chapitre foyers d'accueil médicalisés)

FAM « Château Rivière »

20 rue Elysée Reclus
33220 PORT STE FOY

☎ : 05 53 58 01 03

Courriel : fjb@johnbost.fr

Type de population accueillie :

Adultes mentaux stabilisés avec ou sans handicap physique et sensoriel associé

Gestionnaire

Fondation John Bost

Capacité : 1 place d'accueil temporaire

👁️ L'établissement dispose également de 28 places de foyer d'accueil médicalisé (voir chapitre foyers d'accueil médicalisés)

Résidence « Les Chênes »

95, rue du Maréchal Leclerc
24110 SAINT ASTIER

☎ : 05 53 04 23 70

Courriel : adh@adh24.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicapés physiques
présentant des troubles associés

Gestionnaire

Association Départementale des
Personnes Handicapées Moteur et
Polyhandicapées (ADHP)

Capacité : 1 place d'accueil temporaire
en foyer occupationnel

🦿 L'établissement dispose également
de 16 places de foyer occupationnel - 1
place d'accueil de jour -10 places de
SAVS et 20 places en foyer d'accueil
médicalisé (voir chapitres respectifs)

Résidences du « Val de Dronne »

Route de Royan
Les Cailloux Est
24600 RIBERAC

☎ : 05 53 92 52 52

Courriel :

valdedronne@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :

Traumatisés crâniens et cérébraux lésés
acquis

Gestionnaire

APEI de Périgueux

Capacité : 1 place d'accueil temporaire
en foyer occupationnel

🦿 L'établissement dispose également
de 8 places de foyer occupationnel et 32
places en établissement d'accueil
médicalisé (voir chapitres respectifs)

FAM « La Famille »

Rue du Dr Clament
24130 LA FORCE

☎ : 05 53 58 01 03

Courriel : fjb@johnbost.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapées psychiques
présentant des pathologies
psychiatriques stabilisées

Gestionnaire

Fondation John Bost

Capacité : 2 places d'accueil
temporaire en foyer d'accueil médicalisé

🦿 L'établissement dispose également
de 32 places d'internat de foyer d'accueil
médicalisé (voir chapitre foyer d'accueil médicalisé)

Foyer « Lysander »

12 route de l'Aérodrome
24330 BASSILLAC et AUBEROCHE

☎ : 05 53 02 60 80

Courriel :

lysander@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicapés mentaux avec ou sans handicap moteur sensoriel ou psychique associé

Gestionnaire

APEI de Périgueux

Capacité : 1 place d'accueil temporaire d'urgence en foyer occupationnel

👁️ L'établissement dispose également de 17 places d'accueil de jour et de 57 places de foyer occupationnel (voir chapitres respectifs)

Foyer pour adultes handicapés vieillissants

« Les Clauds de Laly »
33 route de l'Usine Pascal
24550 Villefranche du Périgord

☎ : 05 53 28 69 00

Courriel :

Clauds-laly-admission@orange.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapées vieillissantes

Gestionnaire

Etablissement Public Autonome communal de Villefranche du Périgord.

Capacité : 1 place d'accueil temporaire

👁️ L'établissement dispose également de 20 places en foyer occupationnel (voir chapitre foyer occupationnel)

Foyer pour sourds et aveugles

La Peyrouse
24510 SAINT FELIX DE VILLADEIX

☎ : 05 53 24 97 43

Courriel : lapeyrouse@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicapés sensoriel avec handicap associé (surdit  et c cit )

Gestionnaire

APEI de P rigueux

Capacit  : 1 place d'accueil temporaire

🦏 L' tablissement dispose  galement 19 places en foyer occupationnel (voir chapitre foyer occupationnel)

Foyer « Lou Prat d u Solelh »

ZA Les Chaumes
Rue Andr  Chaminate

24600 RIBERAC

☎ : 05 53 91 94 65

Courriel :
louprat@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicap s mentaux vieillissants ou handicap s psychiques stabilis s vieillissants (50 ans et plus)

Gestionnaire

APEI de P rigueux

Capacit  : 1 place d'accueil temporaire

🦏 L' tablissement dispose  galement 37 places de foyer occupationnel (voir chapitre foyer occupationnel)

Les Foyers d'hébergement pour adultes handicapés

Ils assurent l'hébergement et l'entretien des personnes adultes handicapées qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire, dans un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT), ou dans une Entreprise Adaptée. Selon les foyers, il peut s'agir de personnes handicapées physiques ou mentales.

Les Foyers d'hébergement pour adultes handicapés sont souvent annexés à des ESAT et peuvent prendre des formes diverses et laisser plus ou moins de place à l'autonomie sociale. Dans certains cas, il s'agit d'un hébergement collectif, mais d'autres foyers proposent à la personne de vivre non pas dans une chambre mais dans un petit studio aménagé.

Les frais d'hébergement sont, à titre principal, à la charge de la personne hébergée dont la contribution est calculée en fonction des ressources du résident et plafonnée afin qu'il conserve à sa disposition un minimum de moyens financiers. Compte tenu de la somme devant être laissée à la disposition du résident, le surplus des frais d'hébergement et d'entretien est pris en charge par l'aide sociale du département.

Foyer « La Brunetière »

Rue de la Brunetière
24112 BERGERAC

☎ : 05 53 61 59 00

Courriel : hebergement@pb24.fr

Gestionnaire

Les Papillons Blancs

Capacité : 45 places

Type de population accueillie :

Adultes handicapés mentaux travaillant en ESAT

Foyer d'Hébergement et d'Animation Rurale

Gammareix
24140 BELEYMAS

☎ : 05 53 80 83 12

Courriel : fhar@pb24.fr

Gestionnaire

Les Papillons Blancs

Capacité : 23 places

Type de population accueillie :

Adultes handicapés mentaux travaillant en ESAT

Foyer Louise Augières

8, avenue Paul Painlevé
24112 BERGERAC

☎ : 05 53 57 52 37

Courriel : hebergement@pb24.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicapés mentaux travaillant
en ESAT

Gestionnaire

Les Papillons Blancs

Capacité : 32 places

Les Résidences de l'Isle

11, rue des Glycines
24750 TRELISSAC

☎ : 05 53 04 05 38

Courriel :

residences@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicapés mentaux travaillant
en ESAT

Gestionnaire

APEI de Périgueux

Capacité : 70 places

👁 Les Résidences de l'Isle sont réparties en deux sites : Antonne (☎ : 05 53 35 14 04) et Trélissac.

👁 Elles disposent de 15 places de Service d'Accueil Modulable en Journée (SAMJ) (voir chapitre section accueil de jour)

Résidence de l'Etoile

281, rue Guy Pierre Delluc
24200 SARLAT LA CANEDA

☎ : 05 53 31 17 73

Courriel :

contact.polehebergement@asso-althea.org

Type de population accueillie :

Adultes handicapés mentaux travaillant
en ESAT

Gestionnaire

ALTHEA

Capacité : 44 places

👁 L'établissement dispose également d'une section d'accueil de jour de 8 places, d'un SAVS de 71 places et d'un SAMSAH de 4 places (voir chapitres respectifs)

Les Etablissements d'Accueil Non Médicalisés (EANM)

Les établissements d'accueil non médicalisé (EANM) ont été mis en place par le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques.

Les EANM ont vocation à regrouper l'ensemble des structures relevant de la seule aide sociale départementale actuellement classés comme foyers de vie ou foyers d'hébergement avec internat et/ou accueil de jour. Un EANM peut être explicitement autorisé à assurer aux personnes qu'il accueille l'ensemble des formes d'accueil et d'accompagnement prévues au dernier alinéa du I de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (« prestations à domicile, en milieu de vie ordinaire, en accueil familial ou dans une structure de prise en charge (...) à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, en internat, semi-internat ou externat »).

Les frais d'hébergement sont, à titre principal, à la charge de la personne hébergée, dont la contribution est calculée en fonction des ressources du résident et plafonnée afin qu'il conserve à sa disposition un minimum de moyens financiers. Compte tenu de la somme devant être laissée à la disposition du résident, le surplus des frais d'hébergement et d'entretien est pris en charge par l'aide sociale du département.

EANM Clairvivre

Cité de Clairvivre
24160 SALAGNAC

☎ : 05 53 62 23 00

Courriel : eanm@epd-clairvivre.org

Type de population accueillie :

Adultes handicapés travaillant en ESAT, déficients intellectuels ou handicapés psychiques

Gestionnaire

Conseil d'administration de Clairvivre

Capacité : 185 places de type hébergement, occupationnel ou accueil de jour.

👁️ L'établissement dispose également de 20 places en SAMSAH et 8 places en SAVS (voir chapitres respectifs)

EANM Résidence les Pechs

31 route des Pechs
24200 SARLAT LA CANEDA

☎ : 05 53 29 82 09

Courriel :

contact.polehebergement@asso-althea.org

Type de population accueillie :

Adultes handicapés mentaux

Gestionnaire

Association ALTHEA

Capacité : 40 places d'internat

👁️ L'établissement dispose également de 4 places d'accueil de jour (voir chapitre accueil de jour)

Les Sections d'Accueil de Jour

La mission de la Section d'Accueil de Jour (SAJ) ou Section d'Accueil Modulable en Journée vise au maintien d'une activité et au soutien d'adultes handicapés travaillant en ESAT éprouvant d'une part des difficultés d'autonomie dans les actes de la vie courante et d'autre part des difficultés à répondre aux diverses exigences du travail à temps plein.

La section d'accueil de jour accueille des personnes « travailleurs handicapés » à temps partiel. Elles sont généralement annexées à des foyers d'hébergement.

SAJ « Gammareix »

Gammareix
24140 BELEYMAS

☎ : 05 53 80 83 10

Courriel : saj.gammareix@pb24.fr

Gestionnaire

Les Papillons Blancs

Capacité : 8 places

Type de population accueillie :

Adultes handicapés travaillant en ESAT
à temps partiel ou en arrêt maladie

SAJ « Brousse Saint Christophe »

Rocade Sud
ZA la Vallade
24112 BERGERAC cedex

☎ : 05 53 74 45 80

Courriel : saj.esatbsc@pb24.fr

Gestionnaire

Les Papillons Blancs

Capacité : 8 places

Type de population accueillie :

Adultes handicapés travaillant en ESAT
à temps partiel ou en arrêt maladie

SAJ de la Résidence de l'Etoile

281 rue Guy Pierre Delluc
24200 SARLAT LA CANEDA

☎ : 05 53 31 17 73

Courriel :

contact.polehebergement@asso-althea.org

Type de population accueillie :

Adultes handicapés travaillant en ESAT
à temps partiel ou en arrêt maladie

Gestionnaire

Association ALTHEA

Capacité : 8 places

👁️ L'établissement dispose également de 44 places de foyer d'hébergement, de 71 places de SAVS et de 4 places de SAMSAH (voir chapitres respectifs)

SAMJ des Résidences de l'Isle

11, rue des Glycines
24750 TRELISSAC

☎ : 05 53 54.18.83

Courriel :

residences@apei-perigueux.fr

Site d'Antonne : mêmes coordonnées

Type de population accueillie :

Adultes handicapés travaillant en ESAT
à temps partiel ou en arrêt maladie

Gestionnaire

APEI de Périgueux

Capacité : 15 places

👁️ L'établissement dispose également de 70 places de foyer d'hébergement (voir chapitre foyer d'hébergement)

Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Ils ont pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Les SAVS sont soumis à des conditions minimales d'organisation et de fonctionnement, fixés par le décret n° 2005-223 du 11 mars 2005. Les SAVS sont d'ailleurs soumis à la procédure d'autorisation et d'évaluation qui s'applique à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux.

Les coûts de fonctionnement du SAVS sont financés par le Département au titre de l'accompagnement à la vie sociale.

SAVS de Montpon

5 rue de Chandos
24 700 Montpon Ménéstérol

☎ : 05 53 80 57 94

Courriel :

savs-montpon@apajh33.fr

Type de population accueillie :

Personnes adultes handicapées
bénéficiant d'une orientation de la
CDAPH

Gestionnaire

APAJH Comité de Gironde

Capacité : 20 places

👁 15 places au moins sont réservées
pour les personnes travaillant en milieu
protégé

SAVS de l'APEI

11, rue des Glycines
24750 TRELISSAC

☎ : 05 53 54.18.83

Courriel :

residences@apei-perigueux.fr

Type de population accueillie :

Personnes adultes handicapées
bénéficiant d'une orientation de la
CDAPH

Gestionnaire

APEI de Périgueux

Capacité : 70 places

Interventions :
Périgueux, Tocane, St Astier

SAVS de Bergerac

20, rue Pozzi
24100 BERGERAC

☎ : 05 53 23 85 33

Courriel : savs@pb24.fr

Type de population accueillie :

Personnes adultes handicapées
bénéficiant d'une orientation de la
CDAPH

Gestionnaire

Les Papillons Blancs

Capacité : 26 places

Résidences « Les Chênes »

95, rue du Maréchal Leclerc
24110 SAINT ASTIER

☎ : 05 53 04 23.70

Courriel : adhp@adhp24.fr

Type de population accueillie :

Adultes handicapés physiques
présentant des troubles associés

Gestionnaire

Association Départementale des
Personnes Handicapées Moteur et
Polyhandicapées (ADHP)

Capacité : 10 places

👁️ L'établissement dispose également
de 20 places de foyer d'accueil
médicalisé - 1 place d'accueil de jour -16
places de foyer occupationnel et 1 place
d'accueil temporaire (voir chapitres respectifs)

SAVS de l'ALTHEA

36 rue de Cahors
24200 SARLAT LA CANEDA

☎ : 05 53 31 99 43

Courriel :

contact.savs-samsah@asso-althea.org

Type de population accueillie :

Personnes adultes handicapées
bénéficiant d'une orientation de la
CDAPH

Gestionnaire

Association ALTHEA

Capacité : 71 places

👁️ L'établissement dispose également
de 44 places de foyer d'hébergement,
de 8 places de section d'accueil de jour
et de 4 places de SAMSAH (voir chapitres
respectifs)

SAVS Clairvivre

Cité de Clairvivre
24160 SALAGNAC

☎ : 05 53 62 23 33

Courriel : savs@epd-clairvivre.org

Type de population accueillie :

Personnes adultes handicapées
bénéficiant d'une orientation de la
CDAPH

Gestionnaire

Conseil d'administration de Clairvivre

Capacité : 8 places

👁️ L'établissement dispose également
de 185 places en EANM et 20 places en
SAMSAH (voir chapitres respectifs)

Les Services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH)

Ils ont pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soin, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Ce service en milieu ordinaire vise une plus grande autonomie des personnes. Il propose donc une assistance pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un suivi médical et paramédical en milieu ouvert. Le SAMSAH, en permettant le maintien à domicile, constitue une réelle alternative à l'admission en institution.

L'assurance maladie finance de manière forfaitaire l'ensemble des dépenses afférentes aux soins, aux personnels médicaux et paramédicaux.

Le budget social est pris en charge par le Département.

SAMSAH CROIX MARINE

181, Rue Combe des Dames
24750 CHAMPCEVINEL

☎ : 09 64 16 19 62

Courriel :

samsah.perigueux@croixmarine24.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapées psychiques

Gestionnaire

Association d'aide à la santé mentale
CROIX MARINE Dordogne

Capacité : 15 places

SAMSAH 24 APF

85, route de Bordeaux
24430 MARSAC SUR L'ISLE

☎ : 05 53 02 49 90

Courriel :

samsah.marsac@APFFH.asso.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapées moteur avec ou sans troubles associés

Gestionnaire

Association des Paralysés de France

Capacité : 30 places

SAMSAH Clairvivre

Cité de Clairvivre
24160 SALAGNAC

☎ : 05 53 62 23 33

Courriel : samsah@epd-clairvivre.org

Antenne de Terrasson (24120) :
42 avenue Ch. de Gaulle

☎ : 05 53 42 69 76

Type de population accueillie :

Personnes handicapées vivant à domicile, tout type de handicap sauf physique

Gestionnaire

Conseil d'administration de Clairvivre

Capacité : 20 places

👁️ L'établissement dispose également de 185 places en EANM et 8 places de SAVS (voir chapitres respectifs)

SAMSAH TSA de Bergerac

20, rue Pozzi
24100 BERGERAC

☎ : 05 53 23 85 33

Courriel : samsah@pb24.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapées porteuses de troubles du spectre de l'autisme

Gestionnaire

Les Papillons Blancs

Capacité : 9 places

SAMSAH ALTHEA

36 rue de Cahors
24200 SARLAT LA CANEDA

☎ : 05 53 31 99 43

Courriel :

contact.savs-samsah@asso-althea.org

Type de population accueillie :

Personnes handicapées présentant des troubles psychiques

Gestionnaire

Association ALTHEA

Capacité : 4 places

👁️ L'établissement dispose également de 44 places en foyer d'hébergement et de 71 places de SAVS (voir chapitres respectifs)

Les structures innovantes :

Foyer d'Insertion Professionnelle et Sociale

Bonnefond
24200 SARLAT LA CANEDA

☎ : 05 53 31 70 30

Courriel : contact@fselves.org

Type de population accueillie :

Adultes reconnus travailleurs
handicapés en difficultés par rapport à
une insertion socio-professionnelle

Gestionnaire

Conseil d'administration de la
Fondation de Selves

Capacité : 32 places

Studios « Les Deux Séquoias »

1620 Route des bords de Dronne
24310 BOURDEILLES

☎ : 05 53 03 72 95

Courriel :
accueil@bourdeilles2sequoias.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapées mentales et
psychiques bénéficiant d'une certaine
autonomie

Gestionnaire

Conseil d'administration de l'EPAC

Capacité : 13 places

👁️ L'établissement dispose également
de 16 places de foyer d'accueil
médicalisé, 44 places en foyer
occupationnel et 5 places d'accueil de
jour (voir chapitres respectifs)

Les Unités pour Personnes Handicapées Vieillissantes en EHPAD :

Une Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV) est destinée à l'accueil des personnes handicapées au-delà de 60 ans ou présentant un état de santé ou de dépendance nécessitant la mise en place d'un projet de soins personnalisé et qui ont été dirigées vers ce type de structure à la suite d'une décision dérogatoire de la Commission des Droits et de l'Autonomie.

Les frais d'hébergement sont, à titre principal, à la charge de la personne hébergée dont la contribution est calculée en fonction des ressources du résident et plafonnée afin qu'il conserve à sa disposition un minimum de moyens financiers. Compte tenu de la somme devant être laissée à la disposition du résident, le surplus des frais d'hébergement et d'entretien est pris en charge par l'aide sociale du département.

EHPAD Le Colombier

10 rue des Limagnes
24 800THIVIERS

☎ : 05 53 55 00 71

Courriel : contact@ehpad-thiviers.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapés mentales
vieillissantes faiblement dépendantes.

Gestionnaire

Maison de retraite de Thiviers

Capacité : 10 places

✎ L'établissement dispose au total de 110 places dont 12 places en Etablissement d'Hébergement de Personnes Âgées (EHPA). Sur ces 12 places, 10 places sont réservées à l'accueil des personnes en situation de handicap.

EHPAD SAINT JOSEPH

19 avenue du Périgord
33 220 PORT STE FOY ET
PONCHAPT

☎ : 05 53 24 70 87

Courriel : stjoseph@adgessa.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapées vieillissantes

Gestionnaire

ADGESSA

Capacité : 20 places

✎ L'établissement dispose au total de 99 places en internat (dont 20 places en UPHV) et 6 places d'accueil temporaire.

EHPAD « Les Deux Séquoias »

1620 Route des bords de Dronne
24310 BOURDEILLES

☎ : 05 53 02.35.35

Courriel :

accueil@bourdeilles2sequoias.fr

Type de population accueillie :

Personnes handicapées mentales et
psychiques vieillissantes.

Gestionnaire

EPAC des Deux Séquoias

Capacité : 26 places

👁️ L'établissement dispose au total de
96 places dont 26 places UPHV.